



Le 5 décembre 2022

OBJET : ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE GÉNÉRALE RENOUVELLEMENT 2022-2023

À tous les directeurs techniques, Dojangs à but non lucratif

Afin de faire un suivi sur le renouvellement d'assurance responsabilité civile 2022-2023, S.V.P. notez les informations suivantes.

Afin de procéder au renouvellement, nous vous prions de nous contacter afin de nous aviser de votre réponse dans les meilleurs délais. Si vous êtes un dojang privé, s.v.p. nous faire parvenir une preuve de votre police d'assurance " avec la FQT mentionné comme assuré additionnel" car l'assurance responsabilité civile est obligatoire pour tous les dojangs affiliés à la FQT tel que résolu lors de l'assemblée générale du 25 septembre 2011.

Dojangs à but non lucratif

Sous peu, vous recevrez la facture de notre service de la gestion financière par courriel si vous êtes déjà dans le programme Regroupement loisir et sport du Québec via Taekwondo Québec. Par la suite, nous vous ferons parvenir le certificat d'assurance par la poste confirmant le renouvellement de la police d'assurance responsabilité générale pour le terme du 1^{er} décembre 2022 au 1^{er} décembre 2023, souscrite par le Regroupement loisir et sport du Québec auprès de la Compagnie d'Assurance AIG. Cette année, l'assureur applique toujours un taux de 3.49 \$ par membre plus 50 \$ d'assurance administrateur.

Dojangs privés

Pour les dojangs privés qui n'ont pas d'assurance, si vous êtes intéressés à souscrire votre assurance auprès de notre courtier d'assurance, BFL Canada, voici les personnes contacts ci-dessous.

► BFL Canada - risques et assurances inc. est toujours le courtier d'assurance du Regroupement.
Votre assurance responsabilité civile en bref

RESUMÉ DES GARANTIES OFFERTES

Courtier : BFL CANADA risques et assurances inc. Assureur : Compagnie d'assurance AIG. Montants de garantie : Dommages matériels / blessures corporelles : 5MM\$ Préjudice personnel : 5MM\$ par événement
Responsabilité locative : 5MM\$ Couverture frais médicaux (d'un tiers) : 25 000\$ par personne Franchise : 0\$ blessure corporelle 500\$ dommages matériels (ou tiers parties) Période de couverture : 1er décembre 2020 au 1er décembre 2021

Finalement, nous vous invitons à communiquer avec les personnes assignées à notre dossier sont:

Roxanne Jobin : 514-905-4335 rjobin@bflcanada.ca

Serge Roy : 514-905-4405 sroy@bflcanada.ca

Si vous nous avez déjà fait parvenir votre réponse en lien à votre adhésion à votre renouvellement d'assurance responsabilité civile 2022-2023, S.V.P. ignorez cette lettre.

Recevez nos meilleures salutations.

Signature

Jean Faucher, Président

Fédération Québécoise Taekwondo



Abdel Ilah Es Sabbar, Directeur exécutif

Fédération Québécoise Taekwondo

